

## ANNEXE 1 – TARIFS ET FRAIS ADMISSIBLES POUR RELEVÉS FISCAUX

Frais	Tarifs	Tarification après indexation	Frais admissibles pour relevés fiscaux																															
			Provincial	Fédéral																														
<p>Jour de classe – Fréquentation régulière</p>	<p>Selon le tarif prévu pour chaque période où l'élève est inscrit, mais dont le total ne peut excéder 9,50 \$* par élève, présent ou non.</p> <p>Coût réel                      Période du matin (65 min) 2,18\$*                      Période du midi (75 min)= 2,87\$*                      Période du soir (160 min)= 4,64\$*</p> <p>Tarification</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Périodes</th> <th>Nombre de minutes</th> <th>Tarification</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>matin+midi</td> <td>140</td> <td>5,05\$*</td> </tr> <tr> <td>midi+soir</td> <td>235</td> <td>7,51\$*</td> </tr> <tr> <td>matin+soir</td> <td>225</td> <td>6,82\$*</td> </tr> <tr> <td>matin+midi+soir</td> <td>300</td> <td>9,50\$*</td> </tr> </tbody> </table>	Périodes	Nombre de minutes	Tarification	matin+midi	140	5,05\$*	midi+soir	235	7,51\$*	matin+soir	225	6,82\$*	matin+midi+soir	300	9,50\$*	<p>Selon le tarif prévu pour chaque période où l'élève est inscrit, mais dont le total ne peut excéder 9,70\$ \$ par élève, présent ou non.</p> <p>Coût réel                      Période du matin (65 min) = 2,22\$                      Période du midi (75 min) = 2,93\$                      Période du soir (160 min) = 4,74\$</p> <p>Tarification</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Périodes</th> <th>Nombre de minutes</th> <th>Tarification</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>matin+midi</td> <td>140</td> <td>5,15\$</td> </tr> <tr> <td>midi+soir</td> <td>235</td> <td>7,67\$</td> </tr> <tr> <td>matin+soir</td> <td>225</td> <td>6,96\$</td> </tr> <tr> <td>matin+midi+soir</td> <td>300</td> <td>9,70\$</td> </tr> </tbody> </table>	Périodes	Nombre de minutes	Tarification	matin+midi	140	5,15\$	midi+soir	235	7,67\$	matin+soir	225	6,96\$	matin+midi+soir	300	9,70\$	Non	Oui
Périodes	Nombre de minutes	Tarification																																
matin+midi	140	5,05\$*																																
midi+soir	235	7,51\$*																																
matin+soir	225	6,82\$*																																
matin+midi+soir	300	9,50\$*																																
Périodes	Nombre de minutes	Tarification																																
matin+midi	140	5,15\$																																
midi+soir	235	7,67\$																																
matin+soir	225	6,96\$																																
matin+midi+soir	300	9,70\$																																
<p>Jour de classe – Fréquentation sporadique</p>	<p>Selon le tarif fixé par le conseil d'administration et par le conseil d'établissement qui ne peut excéder 3,15 \$* par heure par élève, présent ou non.</p> <p>Période du matin (65 min) = 3,23\$*                      Période du midi (75 min) = 3,93\$*                      Période du soir (160 min) = 7,23\$*</p> <p>Le tarif est le même, que l'élève fréquente la période en totalité ou en partie</p>	<p>Selon le tarif fixé par le conseil d'administration et par le conseil d'établissement qui ne peut excéder 3,20 \$ par heure par élève, présent ou non.</p> <p>Période du matin (65 min) : 3,28\$                      Période du midi (75 min) : 3,99\$                      Période du soir (160 min) :7,35\$</p> <p>Le tarif est le même, que l'élève fréquente la période en totalité ou en partie</p>	Oui	Oui																														

Frais	Tarifs	Tarification après indexation	Frais admissibles pour relevés fiscaux	
			Provincial	Fédéral
Journée pédagogique	Tarif de base (fréquentation de 10 h) Selon le tarif fixé par le conseil d'administration et qui ne peut excéder 16,20 \$* par élève inscrit, présent ou non.	Tarif de base (fréquentation de 10 h) Selon le tarif fixé par le conseil d'administration et qui ne peut excéder 16,55\$ par élève inscrit, présent ou non.	Oui, pour la portion qui excède la contribution max journalière d'un régulier	Oui
Suspension des cours pour cause de force majeure	La journée sera considérée comme une journée pédagogique et le frais maximal de 16,20 \$* sera facturé.	La journée sera considérée comme une journée pédagogique et le frais maximal de 16,55 \$ sera facturé.	Oui, pour la portion qui excède la contribution max journalière d'un régulier	Oui
Participation aux activités spéciales ou sorties	Variable selon l'activité spéciale ou la sortie.	Variable selon l'activité spéciale ou la sortie.	Non	Non
Retard	Selon le coût réel fixé par le conseil d'établissement, mais pour un maximum de 10 \$* par famille pour chaque tranche de 15 minutes complètes ou partielles.	Selon le coût réel fixé par le conseil d'établissement, mais pour un maximum de 10 \$ par famille pour chaque tranche de 15 minutes complètes ou partielles	Oui	Oui

\*Ces montants feront l'objet d'une indexation annuelle au 1<sup>er</sup> juillet.